Die Gewerkschaft
des Zollpersonals
Le syndicat
du personnel de la douane
Il sindacato
del personale delle dogane

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Berne, le 9 septembre 2025

Paquet de mesures d'allègement 2027 – Mesures relatives aux conditions d'engagement

Madame la Présidente de la Confédération,

Au nom de Garanto et en ma qualité de parlementaire fédéral, je souhaite attirer votre attention sur un point qui a suscité une vive opposition parmi nos membres, ainsi qu'au sein du comité central, dans le cadre des négociations relatives au paquet d'allègement 27. Il s'agit du principe, maintes fois évoqué, d'égalité de traitement entre les différents groupes de personnel de l'administration fédérale.

Ce principe, bien qu'en soi fondé, ne saurait être appliqué de manière uniforme à des professions aux réalités si distinctes. Il est en effet légitime de traiter de manière égale ce qui est comparable. Or, les spécialistes des douanes et de la sécurité des frontières (SDSF) constituent une catégorie professionnelle à part, dont les conditions de travail ne permettent pas une assimilation au personnel administratif ordinaire.

Je me permets de vous exposer ici les principales différences objectives qui justifient une prise en compte spécifique de cette profession dans le cadre des mesures d'économies envisagées :

1. Travail en horaires décalés et en équipes
 Les SDSF assurent une présence permanente, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tout au long de l'année. Les quarts de nuit, en particulier, sont éprouvants sur le plan tant physique que psychique. Ce mode de travail perturbe la vie familiale et sociale et devient de plus en plus difficile à supporter avec l'âge. La 7ème semaine de vacances pour les agents de plus de 60 ans constitue ainsi une mesure essentielle de préservation de la santé, qui répond à une nécessité concrète.

2. Contraintes physiques importantes
 Ces agents exercent leur activité sur le terrain, souvent dans des conditions météorologiques difficiles, de jour comme de nuit, en uniforme, parfois avec gilet pare-balles et armes de service. Leur quotidien est fort éloigné d'un environnement de bureau : il s'agit d'un travail exigeant, souvent confronté à des situations délicates, voire risquées.

Bureau Garanto
Monbijoustrasse 61
3007 Berne
031 379 33 66
info@garanto.ch

3. Transformation numérique et surcharge de travail
 La réforme numérique en cours au sein de l'OFDF implique des adaptations majeures, en particulier pour les anciens spécialistes des douanes, qui doivent acquérir de nouvelles compétences, tout en se voyant promis à un reclassement salarial inférieur dès 2028. Par ailleurs, le personnel de terrain subit une surcharge de travail liée aux absences pour formation (Allegra), alors même que les ressources en personnel sont insuffisantes pour absorber ces changements.

4. Spécificité d'une profession monopolistique
 Les SDSF – comme auparavant les douaniers ou les gardes-frontières – exercent une profession hautement spécialisée, pour laquelle la Confédération reste l'unique employeur. Cette situation crée une dépendance professionnelle forte, construite au fil d'années de formation et d'engagement. Elle justifie, de l'avis de nombreux agents, le maintien de la prime de fidélité comme contrepartie équitable. Elle accentue également l'impact négatif des mesures d'économies sur le deuxième pilier, dans la mesure où ces professionnels font souvent carrière au sein de la Confédération sur plusieurs décennies.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'OFDF se distinguent par leur intégrité, leur sens des responsabilités, leur fierté professionnelle et une loyauté exceptionnelle envers leur employeur. Ils assument pleinement les contraintes particulières liées à leur métier, qu'il s'agisse du travail en équipe, des risques sur le terrain ou des exigences physiques. Ils prêtent serment sur la Constitution lors de leur entrée en fonction, ce qui souligne leur engagement de longue durée et leur sens du service public.

Dans ce contexte, les mesures transversales d'allègement – telles qu'envisagées actuellement – ne tiennent pas suffisamment compte de la spécificité de leur fonction ni de l'engagement professionnel qu'elle implique tout au long d'une carrière.

Sur la base des éléments rappelés ci-dessus, Garanto demande que la catégorie professionnelle des SDSF soit explicitement exclue des mesures d'économies prévues dans le cadre du paquet d'allègement 27.

Je vous remercie d'avance pour la bonne suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prie de croire, Madame la Présidente de la Confédération, à l'expression de ma haute considération.

Syndicat Garanto

Jean-Luc Addor
Président
Conseiller national

Copie à : Office fédéral du personnel (OFPER)

Bureau Garanto
Monbijoustrasse 61
3007 Berne
031 379 33 66
info@garanto.ch